

26 26 juillet 2019 Suite a la fin des construction de ma maison sur la parcelle section c, numéros 975 du 120 chemin des vignaux. Je voudrait voir pour faire construire un garage de 6 metre 50 sur 6 metre 50 a une distance entre 6 metre et 8 metre de la route savoir si cela etait possible ou pas. Car sur le PLU actuelle la distance est entre la route et la construction est de 12 metre.

M R Bony Thomas

